No. 10

LE BILAN DES CASTORS

Augmentation de la dette fondee.....	**$10,199,642.67**
Creation d'une nouvelle dette flottante.....	**2,206,474.60**
Nouvelle dette de chemins de fer.....	**1,647,881.97**
Taxes nouvelles.....	**1,992,374.25**
Augmentation des anciennes taxes...	**602,269.31**
Deficits en quatre ans.....	**3,592,975.07**
Moyenne annuelle du deficit.....	**898,243.76**

Le 30 juin 1891—cela est constaté à la page 20 des comptes publics—la dette fondée était de $22,354,353.34.

Le 30 juin 1896—cela est constaté à la page 16 des comptes publics—la dette fondée était de $32,553,996.01.

Durant le régime des castors, la dette fondée a donc été augmentée de $10,199,642.67.

En 1892, les castors juraient leurs grands dieux qu'ils n'augmenteraient pas la dette.

Ont-ils tenu parole ?

DETTE FLOTTANTE DE $2,206,474.60

Le tableau donné à la page 26 du *Discours sur le budge t* du trésorier Atwater constate que le 30 juin 1896, la dette flottante claire et indiscutable était de $2,206,474.60 et se décomposait comme suit:

Dépôts en fidéi-commis	$ 272,724 04
Dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer	723,051 39
Mandats impayés	173,122 23
Subventions en argent et en terres aux compagnies de chemins de fer, premiers 35 cents seulement	812,358 14
Perte sur le dépôt à la banque d'Echange	25,218 75
Obligations du palais de justice de Québec	200,000 00
	$2,206,474 60

Les castors prétendent qu'ils ont imposé les taxes pour payer la dette flottante de M. Mercier.

Durant les quatre ans, ils ont retiré $1,992,374.25 de leurs nouvelles taxes et $602,269.31 de l'augmentation des anciennes.

Ont-ils payé la dette flottante ? Non : le 30 juin 1896, elle était encore de $2,206,474.60.

NOUVELLE DETTE DE CHEMINS DE FER $1,647,881.97

A la dernière session, le gouvernement Flynn a fait passer une loi obligeant la province à payer en argent, à raison de 17½ cents l'acre, la deuxième moitié des subsides en terres aux compagnies de chemins de fer. A la page 30 de son exposé budgétaire, le trésorier Atwater établit ainsi le total à payer pour ces derniers 35 centins :

" Les seconds 35 centins formeraient pour les subsides déjà convertis	$3,238,013 95
" Et pour ce qui reste, dont la conversion est possible	57,750 00
	$3,295,763 95

Et en réglant à 50 p. c., ou à raison de 17½ cents l'acre, les castors ont créé une nouvelle dette de chemins de fer, payable en argent, de $1,647,881.97.

LES TAXES

Durant les quatre ans de l'administration Mercier, le total des taxes payées par le peuple s'est élevé à $3,814,269.16, ou une moyenne annuelle de $953,567.29.

Durant les quatre ans de l'administration des castors, le total des taxes payées par le peuple s'est élevé à $6,408,912.72, ou une moyenne annuelle de $1,602,228.18.

Surplus perçu par les castors, pour les quatre ans	$2,594,643 56
Surplus perçu par les castors par année	648,660 89

LES DEFICITS

Dans toutes les appréciations qu'ils font de l'administration Mercier, les taxeux ne mettent pour les recettes que le revenu ordinaire et mettent pour les paiements tout ce qui a été payé, excepté les remboursements d'emprunts temporaires. En calculant de la même façon, voici le résultat qu'accusent les quatre ans de leur administration :

	Recettes ordinaires	Paiements totaux	Déficits
1893—	$ 4,391,778 48	$ 5,342,561 30	$ 950,782 82
1894—	4,260,533 61	5,526,056 19	1,265,522 58
1895—	4,322,028 12	5,361,153 23	1,039,125 11
1896—	4,327,910 55	4,665,455 11	337,544 56
	$17,302,250 76	$20,895,225 83	$3,592,975 07

Déficit de $3,592,975.07 en quatre ans, ou une moyenne annuelle de $898,243.76 par année !

RESUME

L'administration des castors se résume donc comme suit :

1. Augmentation de la dette fondée.....	$10,199,642.67
2. Dette flottante.....	2,206,474.60
3. Nouvelle dette de chemins de fer.....	1,647,881.97
4. Taxes nouvelles.....	1,992.374.25
5. Augmentation des anciennes taxes.....	602,269.31
6. Déficits en quatre ans.....	3,592,975.07
7. Moyenne annelle du déficit.....	898,243.76

Voilà le bilan du gouvernement des honnêtes gens !

Est-ce là, électeurs de la province, le résultat que vous aviez raison d'espérer, après les promesses que les " honnêtes " gens vous avaient faites aux élections de 1892 ?

Etait-il possible de vous tromper plus effrontément ?

Aurez-vous assez de dignité pour ressentir cet affront ?

Si vous ne mettez pas un terme au règne de ces grugeurs, le 11 mai, les taxes seront encore doublées à la prochaine session. Ils font les mêmes promesses qu'en 1892 et ils les violeront pareillement.

La Barrière de ces Messieurs

Quel est le Gardien

FAUSSES ECRITURES

Boodlage en regle

A force de parler de barrières de péage, les castors ont pris goût à la chose et la pratiquent avec un entrain surprenant.

A preuve ce qui se passe dans les travaux de réparation du palais de justice de Ste-Scholastique, chef-lieu du district de Terrebonne.

Dans une assemblée publique, tenue dernièrement à Ste-Scholastique, M. Ethier, député fédéral des Deux-Montagnes, a dénoncé tout un système de fraude et de vol pratiqué dans les travaux exécutés par le département des Travaux Publics, dont M. Flynn a la direction. On a entré sur les listes de paye, à $1.25 par jour, les noms de gens qui n'ont jamais été employés à ces travaux. Nombre d'autres ouvriers qui sont portés sur ces listes, à $3.00 par jour, ont donné des affidavits assermentés, déclarant qu'ils n'ont reçu que $2.00 par jour. On a inscrit 46 jours de plâtriers à $3.00, et les ouvriers jurent qu'ils n'en ont donné que 35½ à $2.00. Un contre-maître est inscrit pour 21 jours à $2.00, mais il n'a travaillé que 18 jours. Un individu est sur les listes pour 12 quarts de mortier à $1.00 et n'en a pas fourni : c'est un autre qui a fourni le mortier, pour lequel il a été payé. Il y a $7.50 pour 500 lbs de blanc de céruse à 1½ cent : or, ce blanc n'a coûté que $4.50. Il y a une surcharge de $60 pour une couche de plâtre, c'est-à-dire 1000 verges à 6 cents.

Tous ces brigandages se trouvent dans les listes de paie pour novembre et décembre 1896.

Le procureur général Pelletier, qui était présent quand M. Ethier a exposé tout cela, n'a pas dit mot, pour la bonne raison que M. Ethier avait les preuves en mains.

La barrière, M. Chapais, où est-elle ? Quel en est le gardien ?

Parlez-nous donc un peu de ces brigandages du palais de justice de Ste-Scholastique ; dites-nous donc ce que vous pensez de tout cela, dans votre conscience de castor.

C'est une affaire de p'tit banc, cela ; vite faites revenir votre copain Angers, pour chasser Flynn du pouvoir et instituer une Commission royale.

La Compagnie d'Imprimerie de Québec. Editeur.